



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport 2002-2003 sur les délibérations publiques et les décisions

LES COMMISSAIRES



Linda J. Keen
Présidente et première dirigeante, Commission canadienne de sûreté nucléaire, Ottawa (Ontario)

M^{me} Keen a été nommée commissaire à plein temps et est entrée en fonction le 1^{er} novembre 2000. Elle exerce les fonctions de présidente et de première dirigeante depuis le 1^{er} janvier 2001.



Christopher R. Barnes
Professeur, School of Earth and Ocean Sciences, Université de Victoria, Victoria (Colombie-Britannique)

M. Barnes a été nommé commissaire le 23 janvier 1996.



James A. Dosman
Directeur, Centre for Agricultural Medicine, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)

M. Dosman a été nommé commissaire le 30 mai 2002.



Yves M. Giroux
Ingénieur, Québec (Québec)

M. Giroux a été nommé commissaire le 11 janvier 1995.



Alan R. Graham
Homme d'affaires, Rexton (Nouveau-Brunswick)

M. Graham a été nommé commissaire le 1^{er} janvier 1999.



Letha MacLachlan
Droit de l'environnement et des ressources, Calgary (Alberta)

M^{me} MacLachlan a été nommée commissaire le 9 janvier 2001.



J. Moyra J. McDill
Professeure, Institut de génie mécanique et aérospatial, Université Carleton, Ottawa (Ontario)

M^{me} McDill a été nommée commissaire le 30 mai 2002.

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport 2002-2003 sur les délibérations
publiques et les décisions



Message de la présidente

À titre de présidente de la Commission, il me fait grandement plaisir de vous donner un compte rendu des progrès accomplis par le volet tribunal de la CCSN au cours de l'exercice 2002-2003. La CCSN est un organisme indépendant du gouvernement du Canada et un tribunal administratif quasi judiciaire qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)* prévoit la nomination d'au plus sept commissaires qui forment le volet tribunal de la CCSN. La *LSRN* désigne un commissaire à titre de président et premier dirigeant. Dans l'exercice des pouvoirs que lui confère la *LSRN*, le tribunal de la CCSN établit des politiques d'application de la réglementation, rend des décisions concernant la délivrance des permis, prend des règlements ayant force obligatoire et met en œuvre des programmes afin de réaliser la mission de la CCSN, qui consiste à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Avec le soutien du Secrétariat, dont la responsabilité est de planifier les activités de la Commission, le tribunal de la CCSN améliore sans cesse ses processus d'audiences et de réunions publiques afin de faciliter et d'encourager la participation du public aux délibérations. L'an dernier, le tribunal a tenu 21 audiences publiques concernant la délivrance de permis aux grandes installations nucléaires et huit réunions publiques. Le processus d'audience contribue grandement à notre objectif d'ouverture et de transparence grâce à la participation des demandeurs de permis et des intervenants publics, et à la publication des comptes rendus des délibérations et des motifs de décision dans les deux langues officielles, au plus tard six semaines après la clôture des audiences. La Commission rend ses décisions après étude des documents déposés par les promoteurs, les intervenants et le personnel de la CCSN.

Au cours de la dernière année, la Commission a renforcé son efficacité et son efficience en améliorant la gestion du processus d'audience, notamment grâce à une meilleure planification des audiences et à l'utilisation de médiums électroniques comme la vidéoconférence et la téléconférence, afin d'accroître l'accessibilité et la participation du public. En tant que présidente de la Commission, j'ai davantage fait appel aux formations de la Commission afin de traiter plus efficacement et avec plus d'assurance certaines questions, comme les écarts par rapport aux règles, pour lesquelles l'intervention de l'ensemble du tribunal n'était ni essentielle, ni opportune.

Les décisions majeures prises et les audiences importantes tenues par la Commission en 2002-2003 sont énumérées dans le présent Rapport annuel. J'aimerais remercier les commissaires de leur dévouement dans l'exécution des activités de la Commission. Leur sens du devoir est au cœur des progrès importants accomplis en 2002-2003. Je me réjouis à l'avance des progrès à venir dont j'aurai l'honneur de vous informer dans le Rapport annuel 2003-2004.



Linda J. Keen

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport 2002-2003 sur les délibérations publiques et les décisions

La Commission est un tribunal administratif indépendant qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de Ressources naturelles Canada. Elle se compose d'au plus sept commissaires, nommés par le gouverneur en conseil; sa présidente ou son président est commissaire à temps plein, et les autres commissaires exercent leurs fonctions à temps partiel.

La Commission établit des politiques d'application de la réglementation sur les questions relatives à la santé, à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement, rend des décisions concernant la délivrance des permis, prend des règlements ayant force obligatoire et met en œuvre des programmes. Elle tient compte, dans l'exercice de ses fonctions, des opinions et des préoccupations des parties intéressées. En ce qui concerne les permis, la Commission examine les recommandations formulées par son personnel et prend en considération les points de vue des promoteurs, des intervenants et des autres parties intéressées avant de prendre une décision finale en toute impartialité. Afin de faire preuve d'ouverture et de transparence, la Commission a recours autant que possible au mécanisme d'audiences ou de réunions publiques.

Le Secrétariat soutient la Commission en planifiant ses activités et en épaulant, sur les plans technique et administratif, la présidente et les autres commissaires.

La Commission continue d'améliorer ses processus d'audiences et de réunions publiques afin de faciliter et d'encourager la participation du public aux délibérations. Pour rendre encore plus transparent son processus décisionnel en matière de permis, elle a tenu, pour la première fois, des audiences publiques sur la portée des lignes directrices pour l'évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, où le public et les organismes non gouvernementaux ont eu l'occasion de faire part de leurs observations, par écrit ou verbalement.

Afin de rendre les délibérations plus efficaces, la Commission a aussi amélioré les horaires des audiences et des réunions publiques, et commencé à utiliser la téléconférence et la vidéoconférence pour faciliter l'accès du public à ces délibérations. La Commission a également délivré plusieurs permis d'une plus longue durée qu'auparavant aux titulaires de permis qui satisfaisaient à des critères stricts, établis dans un document aux commissaires (CMD 02-M12), sous réserve, dans la plupart des cas, qu'ils lui remettent des rapports intérimaires. Grâce à ces périodes d'autorisation plus longues, les titulaires de permis pourront planifier et traiter leurs affaires avec plus d'assurance, et le personnel de la CCSN pourra se concentrer davantage sur les activités de conformité. Pour améliorer l'efficacité, la présidente de la Commission a usé de son autorité pour établir des formations chargées de traiter des questions qui ne nécessitent pas l'intervention de l'ensemble de la Commission, par exemple les écarts par rapport aux règles. La Commission a également approuvé la délégation de pouvoir au personnel de la CCSN, lui permettant ainsi d'approuver des documents d'application de la réglementation tels que les directives et les normes, lorsque certains critères sont remplis.

Voici quelques-unes des questions importantes en 2002-2003.

Réunion de la Commission : préparation et intervention en cas d'urgence nucléaire

La Commission a demandé au personnel de la CCSN de dresser un plan d'action en vue d'examiner l'état de préparation et d'intervention en cas d'urgence nucléaire au Canada, et d'en informer la Commission. La première phase de ce projet a donné lieu, lors d'une réunion publique tenue le 23 mai 2002, à des exposés de Santé Canada, du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, et du personnel de la CCSN. On y a brossé le tableau de la situation en insistant sur les responsabilités des autorités fédérales et en proposant des étapes à franchir pour engager dans le processus les autres niveaux de gouvernement et les autres parties intéressées. On a également organisé plusieurs ateliers sur les pratiques exemplaires en matière de gestion et d'urgence nucléaire dans plusieurs villes situées à proximité de centrales nucléaires. Les résultats de ces ateliers seront présentés à la Commission en mai 2003.

Bruce Power Incorporated : garantie financière

En septembre 2002, le personnel de la CCSN a informé la Commission des difficultés financières auxquelles faisait face la British Energy plc, principale responsable de la garantie financière de Bruce Power Inc. Le personnel de la CCSN a demandé que Bruce Power Inc. se conforme à la condition de son permis d'exploitation en fournissant la preuve de la validité de sa garantie financière et, par la suite, Bruce Power Inc. s'est présentée devant la Commission, au cours de trois réunions publiques, pour fournir des renseignements sur cette question. Le 13 décembre 2002, la Commission a fait une déclaration sur la question de la garantie financière prévue pour la centrale nucléaire de Bruce-B et a demandé à Bruce Power Inc. d'étudier d'autres moyens de fournir la garantie financière nécessaire. Le 11 février 2003, la

Commission a constaté que la nouvelle garantie financière donnée par les nouveaux propriétaires de Bruce Power Inc. satisfaisait aux conditions exigées par le permis d'exploitation de la centrale de Bruce-B. Toutefois, la Commission réexaminera la question lors des audiences de renouvellement des permis, qui auront lieu plus tard en 2003.

Sécurité nucléaire : examen de l'ordonnance 01-1

La Commission a étudié les dispositions et l'application de l'ordonnance 01-1, prise à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le 27 juin 2002, la Commission a accepté certaines dérogations à l'ordonnance; elle a décidé que l'ordonnance resterait en vigueur et qu'elle l'examinerait de nouveau en mai 2003.

Délibérations de la Commission sur les permis et la réglementation Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

18 avril 2002

- Ontario Power Generation Incorporated : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets Western (auparavant l'aire n° 2 de stockage des déchets radioactifs).
- COGEMA Resources Incorporated : Demande de permis de préparation du site minier d'uranium pour le site d'excavation de l'installation minière de Midwest Joint Venture.
- COGEMA Resources Incorporated : Demande de révocation du permis d'extraction d'installation minière pour le projet Kiggavik-Sissons.
- Prolongation des exemptions relatives aux paragraphes 15(7) et 18(1) du *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*.

22 mai 2002

- Université McMaster : Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur non producteur de puissance de catégorie IA à Hamilton (Ontario).
- Lignes directrices pour l'évaluation environnementale du projet de modification et d'expansion de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides de Point Lepreau.

27 juin 2002

- Rio Algom Limitée : Demande de permis pour l'exploitation d'une installation de déchets radioactifs.
- Lignes directrices pour l'évaluation environnementale du projet de construction de l'installation de stockage à sec de combustible épuisé de Darlington.
- Sécurité nucléaire : Examen de l'ordonnance 01-1.

11 juillet 2002

- Portée de l'évaluation environnementale liée aux projets de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope et de Port Granby.

12 et 13 septembre 2002

- Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau.
- Ontario Power Generation Incorporated : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'usine d'eau lourde de Bruce.
- Ontario Power Generation Incorporated : Demande de désignation de l'installation de gestion des déchets Western à titre d'installation nucléaire, aux fins de l'application de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*.

14 novembre 2002

- Énergie atomique du Canada limitée : Demande de permis en vue de déclasser les Laboratoires de Whiteshell.
- Hydro-Québec : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

12 et 13 décembre 2002

- Centre canadien de rayonnement synchrotron, Université de la Saskatchewan : Demande de modification du permis d'exploitation de l'accélérateur de particules.
- Bruce Power Incorporated : Rapport d'évaluation environnementale préalable à la remise en service des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Bruce-A.
- Renvoi possible à un fonctionnaire désigné de la CCSN de la demande présentée par Bruce Power Incorporated en vue d'autoriser la modification du permis d'exploitation, afin de permettre le rechargement en combustible des tranches 3 et 4 de la centrale de Bruce-A.

15 et 16 janvier 2003

- Ontario Power Generation Incorporated : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Darlington.
- Prolongation des exemptions relatives aux sites de gestion des résidus d'uranium sans permis.
- Prolongation des exemptions pour les zones de déchets appartenant à la Couronne, les terres contaminées de longue date, les décharges et les appareils contenant un composé lumineux au radium.
- Délégation du pouvoir d'approuver les documents d'application de la réglementation aux fins de publication.

11 février 2003

- Bruce Power Incorporated : Acceptabilité de la garantie financière proposée.

26 et 27 février 2003

- Bruce Power Incorporated : Demande de modification du permis d'exploitation afin d'autoriser la remise en service des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Bruce-A.
- Ontario Power Generation Incorporated : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets de Pickering.

26 mars 2003

- Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) : Réorganisation d'Énergie NB résultant de la création de la société Énergie nucléaire NB, une filiale à part entière d'Énergie NB.